

République Française
Département de l'Essonne



Commune de Villemoisson-sur-Orge

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 17 novembre 2020

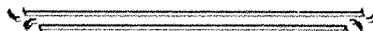
Sous la présidence de Monsieur Cholley François, Maire,

Présents : M. Cholley, Mme Everaert, M. Prieur-Laurent, Mme Grange, Mme Benedetti, M. Épry, Mme Moret Miguet, M. Pilorget, M. Repaire, Mme Le Blanc, M. Diard, M. Vasseur, Mme Walter Mme Cam, M. Prévici, M. Quemere, M. Ragainne, M. Dezetter, Mme Byl, Mme Guiraudon, M. Mouton

Excusés : Mme Dabadie pouvoir à Mme Everaert
Mme Dachicourt pouvoir à M. Cholley
M. Handschuh pouvoir à M. Repaire
Mme Sarot pouvoir à Mme Benedetti
Mme Minosio

Absents : Mme Daniel
M. Novel

Secrétaire : Mme Cam



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Franco Andreetti, adjoint en charge des travaux depuis plusieurs mandats décédé la nuit dernière des suites d'une longue maladie.

Approbation du compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal en date du 6 octobre 2020 sans observation

Compte-rendu des décisions du maire (délégations de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

- décision en date du 2 octobre 2020 portant sur la conclusion d'un marché public relatif à la maintenance des ascenseurs de la ville avec la société Koné pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois pour la même durée. Le montant annuel du marché s'élève à 3 199 € TTC,
- décision en date du 5 octobre 2020 portant sur la conclusion d'un marché public relatif à la maintenance des équipements scéniques au Ludion avec la société SN Leblanc Scénique, pour un montant annuel de 5 400 € TTC. Le marché est conclu à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois,
- décision en date du 5 octobre 2020 portant sur la conclusion d'un accord cadre relatif à la conception, l'impression et la livraison du journal d'information municipal avec la société Graines d'Octets. L'accord cadre s'exécute par bons de

commande à chaque publication pour une durée d'un an. Le montant maximum annuel est de 19 200 euros TTC.

- décision en date du 15 octobre 2020 portant sur la conclusion d'un accord cadre relatif au balayage mécanique des voies communales ouvertes à la circulation du public avec la société Senet pour une durée maximale de deux (2) ans. Le montant maximum annuel est de 20 130 € TTC, pour 2 tournées par mois
- décision en date du 3 novembre 2020 portant sur la conclusion d'un marché public de travaux pour la menuiserie bois et le parquet de la salle communale avec la société RIM pour un montant de 49 767, 60 € TTC correspondant au lot n°4 du chantier de rénovation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020/47 – **PREND ACTE à l'unanimité**, du rapport d'activité de la communauté d'agglomération Cœur Essonne Agglomération pour l'année 2019, et du compte administratif 2019.

2020/48 – **à l'unanimité**, fixe la redevance mensuelle du logement situé au 6 bis avenue de Séquigny d'une superficie de 75 m² à 388 €, dit que la révision de la redevance sera effectuée tous les ans, au 1^{er} juillet, en fonction de la variation annuelle du dernier indice de référence des loyers connue et publiée par l'INSEE, approuve les termes de la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable du logement.

2020-49 – **à l'unanimité**, décide l'adhésion de la commune au Réseau départemental des collectivités citoyennes ; décide de désigner deux représentantes de la commune :

- Madame Everaert, adjointe déléguée à la vie associative et au sport
- Madame Benedetti, adjointe déléguée au développement durable et à la transition écologique

2020-50 – **à l'unanimité** , autorise Monsieur le Maire à adhérer pour un montant de 350€ au Centre Hubertine Auclert – centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes.

FINANCES

Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2021, qui a été transmis au préalable avec la convocation, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, marquées par des incertitudes d'une ampleur jamais rencontrées, notamment sur les recettes de fonctionnement.
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée ainsi que les perspectives pour le projet de budget à venir, endettement particulièrement faible.

2020-50 – **à l'unanimité**, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021, et de l'existence du rapport sur la base duquel le DOB s'est tenu.

2020-52 à 56 – **à l'unanimité**, suite à l'avis de la commission finances en date du 3 novembre 2020, adopte à compter du 1^{er} janvier 2021, la **tarification des services municipaux sans augmentation**.

2020-57 – **à l'unanimité**, instaure la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux d'eau sur le territoire de la commune, qui existait avant la création de la régie de l'eau et fixe le taux de la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux d'eau au taux maximum soit 100% en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente et dit que le montant est revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'indexation de l'indice ING mesuré au cours des 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

PERSONNEL

2020-58 – **à l'unanimité**, fixe l'attribution des véhicules communaux comme suit : un véhicule de fonction est attribué au directeur général des services et un véhicule de service est attribué au responsable du service technique et au responsable du service entretien et de la restauration. L'usage privatif est interdit.

2020-59 – **à l'unanimité**, décide la création d'un emploi d'attaché principal pour une promotion.

2020-60 – **à l'unanimité**, décide la création d'un emploi d'agent de maîtrise pour une promotion.

SCOLAIRE-JEUNESSE

2020-61 – **à l'unanimité**, approuve la passation de l'avenant n°1 au marché public relatif à la fourniture et à la confection de repas et de goûters au restaurant scolaire et à la gestion du service par un chef gérant avec l'entreprise ELRES (ELIOR France ENSEIGNEMENT), pour tenir compte du surcoût engendré par la production de repas froids sur la période du 12 mai au 19 juin 2020 pour un nombre réduit de commensaux ce qui bouleverse l'économie du marché; autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à son exécution.

2020-62 – **à l'unanimité**, approuve les termes de la convention à passer avec le C.C.A.S de la ville de Villemoisson-sur-Orge pour la constitution d'un groupement de commandes pour la passation du marché public à venir relatif à la fourniture et la confection de repas et de goûters au restaurant scolaire et la gestion du service par un chef cuisinier et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2020-63 – **à l'unanimité**, approuve les termes du contrat enfance jeunesse à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, approuve la passation du contrat enfance jeunesse et les actions inscrites, pour une durée de 4 ans, :

- 32 792,09 € en 2019,
- 31 507,05 € en 2020,
- 30 211,12 € en 2021,
- 28 904,14 € en 2022.

2020-64 – **à l'unanimité**, approuve la passation d'une convention avec la ville de Corbeil-Essonnes et la société SODEXO pour la participation aux frais de restauration scolaire d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en ULIS à Corbeil-Essonnes, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et autorise Monsieur le Maire à refacturer à la famille les frais de restauration et de la classe d'environnement après application des formules, retenues dans le cadre de la linéarisation, relatives au paiement de la restauration scolaire.

2020-65 – **à l'unanimité**, approuve la passation d'une convention avec la ville de Ballancourt-sur-Essonne pour la participation aux frais de restauration scolaire, à la classe d'environnement et au péri-scolaire d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en ULIS à Ballancourt-sur-Essonne, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et autorise Monsieur le Maire à refacturer à la famille les frais de restauration après application de la formule retenue dans le cadre de la linéarisation relative au paiement de la restauration scolaire.

2020-66 – **à l'unanimité**, approuve la passation d'une convention avec la ville de Palaiseau pour la participation aux frais de restauration scolaire, et aux frais de scolarité d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en ULIS à Palaiseau, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et autorise Monsieur le Maire à refacturer à la famille les frais de restauration après application de la formule retenue dans le cadre de la linéarisation relative au paiement de la restauration scolaire.

Le conseil municipal est clos à 22 heures 10.



Le maire,
Nicolas Cholley